

BOOKSY X LIVE FASHION AWARDS | ÉDITION EUROPÉENNE 2026

Conditions Générales

(ci-après dénommées les « Conditions Générales »)

I. RÈGLES DE PARTICIPATION ET JURY

1. Booksy X Live Fashion Awards est un concours international (ci-après dénommé le « Concours ») organisé par CÓDIGO DE ÉTICA, S.L.U., NIF B-38988739, dont le siège social est situé à
2. Calle Iris, 2-A, 38107 El Sobradillo, Santa Cruz de Tenerife, Espagne (ci-après dénommé « Live Fashion Hair Awards »).
3. Ces règles s'appliquent aux catégories de prix suivantes de l'« ÉDITION EUROPÉENNE BXLFA026 » :
 1. Barbier : Meilleur Dégradé (Best Fade),
 2. Barbier : Meilleur Style Libre (Best Free Style),
 3. Salon de Coiffure : Meilleure Mise en Plis (Best in Hair Styling),
 4. Salon de Coiffure : Meilleure Création de Couleur (Best in Hair Colour Design),
 5. Onglerie : Meilleure Manucure Classique (Best Classic Manicure),
 6. Onglerie : Meilleure Manucure Créative (Best Creative Manicure).
4. Visitez <https://www.livefashionhair.com/blfa026french> et déposez votre candidature.
5. Pour remplir le formulaire :
 1. Remplissez les champs du formulaire.
 2. Sélectionnez la catégorie pour laquelle vous souhaitez déposer votre candidature (une seule par soumission).
 3. Joignez les visuels de votre réalisation (un maximum de 2 photos).
6. Veuillez vous assurer que tous les champs du formulaire soient complets.
7. En soumettant une collection au Concours, les participants donnent leur consentement à :
 1. l'exploitation de leur nom, de leur image et de l'ensemble des supports fournis aux fins d'évaluation et de diffusion sur les canaux officiels de Booksy et de Live Fashion Hair Awards, incluant leurs réseaux sociaux, sites internet et partenaires de presse associés ;
 2. La réception des communications venant de Booksy relatives au Concours, y compris des informations sur la participation, les résultats et les prix.
8. Par ailleurs, les participants peuvent choisir, de manière facultative, de recevoir des communications marketing de Booksy concernant ses produits et solutions. L'octroi de ce consentement est purement volontaire et ne constitue en aucun cas une condition de participation au Concours. Les participants peuvent retirer leur consentement et se désabonner à tout moment, conformément aux instructions de désinscription fournies et à la législation en vigueur. Dans la mesure où la loi du pays de résidence le permet, la participation au Concours peut être interprétée comme une manifestation d'intérêt pour les services de Booksy. Le cas échéant, les participants seront systématiquement informés de leur droit d'opposition ou de refus de ces communications à tout moment.
9. Le Concours est spécifiquement conçu pour reconnaître et célébrer les professionnels de l'industrie de la beauté. Bien que tous les experts de l'industrie de la beauté soient les bienvenus, les critères de qualification accorderont trois points supplémentaires au score moyen final pour ceux qui possèdent un compte Booksy Biz actif dans l'un des marchés suivants : France, Pologne, Royaume-Uni ou Espagne.

10. Les Ambassadeurs Booksy ne peuvent pas participer au Concours en raison de conflits d'intérêts, car ils font partie du jury du Concours. Les Ambassadeurs Booksy pourront cependant être considérés pour d'autres catégories des Live Fashion Awards non liées à Booksy.
11. **L'annonce des finalistes sera communiquée par e-mail à partir du 1er août 2026 (date de clôture de la participation : 30 juin 2026).** Les finalistes seront également annoncés via les comptes de réseaux sociaux officiels de Booksy et Live Fashion Hair Awards, les pages Web et les organes de presse associés.
12. Les candidatures seront évaluées par un panel international d'experts comprenant des Ambassadeurs Booksy.
13. La participation au Concours est gratuite et sans obligation d'achat. En conséquence, aucun frais ne fera l'objet d'un remboursement en cas de retrait ou de disqualification. Les participants sont autorisés à concourir dans plusieurs catégories et à soumettre plusieurs dossiers de candidature.
14. Pour prendre connaissance des modalités et exigences complémentaires, nous vous invitons à consulter la Section III du Règlement du Concours, laquelle détaille les conditions nécessaires à la réussite de votre candidature.

II. ENTITÉ ORGANISATRICE, CHAMP D'APPLICATION TEMPOREL, TERRITOIRE ET PARTICIPANTS

1. Live Fashion Hair Awards est l'organisateur du Concours « Booksy X LIVE Fashion Awards ».
2. Le sponsor du Concours est le Groupe Booksy, qui se compose des entités suivantes :
 1. Booksy Inc., 2045 W Grand Ave Ste B PMB 991343 Chicago, IL 60612-1577, États-Unis.
 2. Kiute, société par actions simplifiée, 42 rue de Maubeuge, CS 70049, 75009 Paris, France.
 3. Booksy International sp. z o.o, Prosta 67 street, 00-838 Varsovie, Pologne.
 4. Booksy UK LTD, Ealing Cross, 1er étage, 85 Uxbridge Road, Londres W5 5TH, Royaume-Uni.
 5. Booksy Iberia S.L.U., C. de Eloy Gonzalo, 27 Chamberí, 28010 Madrid, Espagne.
(chacune individuellement et collectivement dénommée « Booksy »).Aux fins des présentes Conditions Générales, toute référence à « Booksy » désigne l'entité concernée au sein du Groupe Booksy qui opère dans le pays de résidence du participant ou en est responsable. Les droits et obligations découlant des présentes Conditions Générales s'appliquent à l'entité du Groupe Booksy applicable au pays de résidence du participant.
3. La participation au Concours est ouverte aux professionnels de la beauté résidant en France, en Pologne, au Royaume-Uni et en Espagne qui se conforment aux conditions de participation suivantes :
 1. Toutes les candidatures doivent être déposées directement par les participants via notre plateforme en ligne <https://www.livefashionhair.com/booksy>, en choisissant « **BXLFA026 European Edition** » et dans la section « **Submit** » (déposez votre candidature).
 2. Les candidatures peuvent être déposées indépendamment ou dans le cadre d'une équipe artistique.
 3. La participation au Concours est interdite aux Ambassadeurs Booksy ainsi qu'à toute personne ayant contribué à son organisation. Cette exclusion s'étend également à leurs proches parents au premier degré, par le sang ou par alliance.
 4. La participation est ouverte uniquement aux personnes âgées de 18 ans ou plus au moment de l'inscription.
 5. Tous les professionnels de la beauté enregistrés en France, en Pologne, au Royaume-Uni et en Espagne sont éligibles pour participer aux catégories de prix

suivantes : Barbier : Meilleur Dégradé, Barbier : Meilleur Style Libre, Salon de Coiffure :
Meilleure Mise en Plis, Salon de Coiffure : Meilleure Création de Couleur, Onglerie :
Meilleure Manucure Classique, Onglerie : Meilleure Manucure Créative.

III. EXIGENCES POUR LES SOUMISSIONS AU CONCOURS

1. En transmettant vos contenus numériques, vous accordez une licence d'utilisation de votre image à Booksy et Live Fashion Hair Awards à des fins promotionnelles, conformément à la clause IX. Les fichiers doivent être au format JPG (**300 dpi, mode RVB**) avec des dimensions de **20x30 cm**. Chaque visuel ne doit pas dépasser **10 Mo** et doit être exempt de tout filigrane ou logo permettant d'identifier le participant ou son enseigne.
2. Chaque candidature doit présenter une œuvre unique, illustrée par **2 visuels** maximum (portrait, buste ou plein pied) du même modèle. Au-delà de la maîtrise technique, le jury évaluera la composition de l'image, la gestion de la lumière ainsi que l'originalité de la proposition artistique.
3. Les photographies et supports à utiliser pour l'évaluation et la publication sur les comptes officiels de Booksy et Live Fashion Hair Awards ainsi que les organes de presse associés seront utilisés conformément aux Conditions Générales.
4. En déposant sa candidature, le participant certifie détenir l'intégralité des droits, licences et autorisations nécessaires à la soumission et à l'exploitation de ses supports, conformément aux présentes Conditions Générales.
5. Si les contenus soumis représentent un tiers (notamment des modèles), le participant certifie avoir obtenu l'autorisation écrite et signée de ces personnes (autorisation de mannequin/modèle) pour l'utilisation de leur image et de leurs attributs de la personnalité à des fins promotionnelles, marketing et éditoriales par Booksy et Live Fashion Hair Awards.
6. Le Participant s'engage à garantir Booksy et Live Fashion Hair Awards contre toute réclamation, recours ou condamnation résultant d'un manquement aux garanties et déclarations ci-dessus.
7. La participation au Concours et l'attribution du prix sont strictement conditionnées par l'acceptation pleine et entière des présentes Conditions Générales. Tout dossier ou visuel ne respectant pas l'intégralité de ces conditions entraînera la disqualification automatique et immédiate du candidat.
8. De même, les images au contenu diffamatoire, calomnieux, insultant, menaçant, impoli, obscène, provocateur, sexiste, homophobe, discriminatoire ou autrement répréhensible, ou dont le contenu contrevient aux Conditions Générales d'utilisation de www.livefashionhair.com, sont strictement interdites.
9. Sont notamment interdits les contenus non conformes aux présentes Conditions Générales, ainsi que les visuels présentant des informations personnelles (coordonnées, comptes bancaires) ; des visées publicitaires ou commerciales ; un caractère illicite ou incitant à des activités illégales. Sont également exclus les contenus portant atteinte aux droits de tiers (propriété intellectuelle, secret des affaires, droit à l'image) ou contenant des propos injurieux envers Booksy, Live Fashion Hair Awards ou leurs marques.
10. Booksy et Live Fashion Hair Awards se réservent le droit de rejeter toute candidature dont les visuels contreviennent aux restrictions susmentionnées et d'engager des poursuites judiciaires à l'encontre des personnes responsables.
11. L'identité des gagnants pourra être vérifiée à tout moment sur présentation d'une pièce d'identité officielle en cours de validité (carte d'identité, passeport ou permis de conduire), notamment avant et pendant la cérémonie de remise des prix.
12. Booksy et/ou Live Fashion Hair Awards se réservent le droit de rejeter la candidature des participants de moins de 18 ans.

IV. PRIX

1. Ces règles s'appliquent aux catégories de prix suivantes : Barbier : Meilleur Dégradé, Barbier : Meilleur Style Libre, Salon de Coiffure : Meilleure Mise en Plis, Salon de Coiffure : Meilleure Création de Couleur, Onglerie : Meilleure Manucure Classique, Onglerie : Meilleure Manucure Créative. La structure des prix suivante énoncée à la Section V (Prix), point 3 « Structure des Prix », s'applique à chaque catégorie de prix.
2. **Tous les gagnants seront annoncés à Tenerife, en Espagne, lors de l'événement Live Fashion Hair Awards Global Edition le 18 octobre 2026.** Les finalistes recevront une invitation exclusive pour l'événement ; toutefois, l'ensemble des frais de transport et de séjour demeure à la charge exclusive des participants et ne fera l'objet d'aucun remboursement de la part de Booksy ou de Live Fashion Hair Awards.
3. Structure des Prix :
 1. **Gagnant du Prix** - Prix en espèces de 1 000 EUR, Prix matériel, Cadeaux promotionnels (Produits dérivés) et un (1) abonnement gratuit d'un an à Booksy (à l'exclusion des modules complémentaires payants, y compris Boost et toute fonctionnalité similaire), sous réserve des Conditions d'utilisation de l'application Booksy Biz applicables disponibles à :
 - France : <https://biz.booksy.com/fr-fr/politique-de-confidentialite#terms-of-service>
 - Pologne : <https://biz.booksy.com/pl-pl/polityka-prywatnosci#terms-of-service>
 - Royaume-Uni : <https://biz.booksy.com/en-gb/privacy-policy#terms-of-service>
 - Espagne : <https://biz.booksy.com/es-us/politica-de-privacidad#terms-of-service>
 2. **Gagnant de la Deuxième Place** - Prix en espèces de 500 EUR, diplôme et Cadeaux promotionnels (Produits dérivés).
 3. **Gagnant de la Troisième Place** - Prix en espèces de 250 EUR, diplôme et Cadeaux promotionnels (Produits dérivés).
4. Définitions des Prix :
 1. « **Prix Matériel** » désigne un prix tangible, non monétaire, à caractère commémoratif, destiné uniquement comme symbole de reconnaissance, qui ne constitue pas une monnaie légale et n'est pas échangeable contre de l'argent ou toute autre contrepartie.
 2. « **Cadeaux promotionnels (Produits dérivés)** » désigne les articles promotionnels siglés Booksy ou créés spécifiquement pour la Promotion. Cela inclut notamment des sacs en toile (tote bags), des vêtements en édition limitée (t-shirts, vestes), des accessoires pour smartphones et tout autre article similaire. Ces produits ne possèdent aucune valeur marchande, sont offerts exclusivement à des fins de promotion et ne peuvent être échangés contre des espèces ou toute autre forme de compensation.
5. **Conformité Fiscale :**
 1. Le gagnant est seul responsable de l'ensemble des taxes, impôts et contributions sociales en vigueur, ainsi que de tout autre frais lié à l'acceptation et à l'utilisation du prix. Conformément à la législation applicable, Booksy se réserve le droit d'effectuer toute retenue à la source nécessaire. La remise du prix peut être conditionnée à la fourniture d'un numéro d'identification fiscale ou de tout document administratif requis à des fins de déclaration fiscale.
 2. Booksy se réserve la faculté de majorer le montant du prix par l'octroi d'une somme complémentaire correspondant au montant de la retenue à la source applicable. Le cas échéant, Booksy calculera, prélèvera et reversera ces taxes aux autorités fiscales compétentes, conformément aux dispositions légales en vigueur.
 - 3.

V. MODALITÉS DU CONCOURS ET COMMUNICATION DU RÉSULTAT DU CONCOURS

1. Chaque participant doit se conformer à toutes les conditions établies ci-dessus.
2. L'annonce des finalistes dans les catégories Live Fashion Hair Awards sera communiquée par e-mail à partir du **1er août 2026**, et sera également annoncée via les comptes officiels de Booksy et Live Fashion Hair Awards, les propriétés Web et les organes de presse associés.
3. Les candidatures seront évaluées par un panel international d'experts, d'anciens gagnants et d'Ambassadeurs officiels Booksy, comme expliqué dans les Conditions Générales.
4. Une fois la validation technique effectuée et la conformité aux critères de la Section III confirmée, les candidatures retenues seront publiées sur les réseaux sociaux et le site web officiel en qualité de sélections officielles du Booksy X Live Fashion Awards 2026.
5. Les visuels soumis par les candidats, ainsi que les droits d'exploitation y afférents, sont cédés à Booksy et Live Fashion Hair Awards pour une utilisation exclusive liée à la promotion et à la médiatisation du Concours pour les finalistes et les lauréats, conformément à la Section IX des présentes.
6. Chaque membre du jury sélectionné, tel que décrit dans les présentes Conditions Générales, évaluera les visuels fournis et attribuera une note à chaque candidature. Les points seront attribués sur une échelle de 1 à 12, 12 étant le score maximum. Les gagnants dans chaque catégorie seront déterminés en fonction du score moyen reçu par tous les jurés. 3 points supplémentaires seront ajoutés au score moyen final pour les participants possédant un compte Booksy Biz actif dans l'un des marchés suivants : France, Pologne, Royaume-Uni ou Espagne. Il n'est pas nécessaire d'être un utilisateur de Booksy Biz pour participer.
7. Les décisions prises par le jury sont définitives. Le jury a l'autorité et la responsabilité d'interpréter avec précision les directives de participation et d'assurer leur mise en œuvre correcte. Il n'y a pas de processus d'appel et la correspondance concernant les réclamations ne sera pas prise en compte.
8. Les participants acceptent explicitement les Conditions Générales de participation. Une fois le processus de sélection commencé, aucune information ne sera fournie aux candidats ou finalistes pour éviter toute pression ou interférence induite.
9. Live Fashion Hair Awards s'engage à communiquer, en utilisant les données fournies par les participants dans le formulaire d'inscription, toutes les informations et avis essentiels liés au Concours.
10. Live Fashion Hair Awards se réserve le droit de déclarer les prix nuls dans les catégories où la participation est insuffisante, avec une exigence minimale de 5 candidatures par catégorie.
11. Dates Clés du Concours :
 1. Début des Inscriptions : **23 février 2026**
 2. Fin des Inscriptions : **30 juin 2026**
 3. Annonce et Communication avec les Gagnants : **À partir du 1er août 2026**
 4. Expérience/Événement : **18 octobre 2026, Tenerife, Espagne.**
12. **Retrait de Participation.** Les participants peuvent retirer leur candidature au Concours à tout moment avant l'annonce des finalistes en fournissant une raison par écrit à Live Fashion Hair Awards. Aucun désistement ne pourra être accepté après l'annonce officielle des finalistes ou à compter de la publication, de la présélection ou de toute autre forme d'exploitation des supports de participation dans le cadre du Concours. En cas de retrait de candidature, le participant reconnaît et accepte que toutes les licences, consentements ou droits accordés à Booksy et/ou Live Fashion Hair Awards avant ce retrait resteront valables en ce qui concerne les supports déjà soumis, publiés ou utilisés à des fins promotionnelles, de marketing, d'archivage ou éditoriales.

VI. PROMOTION ET MÉDIATISATION DU CONCOURS

Le Concours sera rendu public par e-mail et via les comptes de réseaux sociaux officiels et les propriétés Web de Booksy et Live Fashion Hair Awards.

VII. FRAUDE

En cas de détection d'une anomalie ou de suspicion de fraude technique ou informatique visant à altérer le bon déroulement du Concours ou à falsifier une inscription, Booksy et Live Fashion Hair Awards se réservent le droit d'annuler unilatéralement et sans préavis la participation du candidat concerné.

VIII. FORCE MAJEURE

1. Live Fashion Hair Awards se réserve le droit de prolonger, modifier, annuler ou suspendre ce Concours ou de prendre toute mesure raisonnable et nécessaire en cas de force majeure ou de causes non attribuables à Booksy et/ou Live Fashion Hair Awards.
2. Si, en raison des causes susmentionnées, il est nécessaire de modifier la date du Concours, Live Fashion Hair Awards communiquera la nouvelle date à tous les participants par canal officiel ou par d'autres moyens à sa disposition.
3. Dans tous les cas, Booksy et/ou Live Fashion Hair Awards seront exemptés de toute obligation d'indemniser les participants si les causes susmentionnées surviennent ou si le Concours est suspendu ou annulé par la loi, situation qui sera communiquée aux participants dès que possible.

IX. DROITS À L'IMAGE ET PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

1. Les participants au Concours autorisent Booksy et Live Fashion Hair Awards, de par leur candidature, à utiliser et, le cas échéant, à utiliser leur nom et leur image de profil des réseaux sociaux, pour une diffusion et/ou une utilisation ultérieure en lien avec leur participation au Concours.
2. Les participants au Concours autorisent expressément Booksy et Live Fashion Hair Awards à utiliser et à reproduire par tout moyen leur image, leur voix et leur nom enregistrés sous forme de photo, d'audio et de vidéo pendant leur participation au Concours et à l'événement, en particulier pendant la remise des prix, pour une diffusion et/ou une utilisation ultérieure.
3. Cette autorisation couvre l'utilisation par Booksy et Live Fashion Hair Awards du nom, de l'image et/ou de la voix des participants à des fins promotionnelles sur tout support, qu'il soit analogique ou numérique, imprimé, audiovisuel, numérique, presse, radio, internet et/ou via les réseaux sociaux de Booksy et Live Fashion Hair Awards dans le monde entier, gratuitement et pour la durée maximale des droits.
4. En tout état de cause, Booksy et Live Fashion Hair Awards ne sont tenus à aucune obligation d'exploitation des noms, voix ou images des participants. Ils se réservent le droit d'utiliser ces éléments de manière intégrale ou partielle, et de procéder aux sélections, montages ou adaptations qu'ils jugeront nécessaires.
5. La cession de droits et les autorisations prévues par la présente clause sont consenties à titre gracieux. Les participants acceptent expressément qu'aucune rémunération ne leur soit versée à ce titre, à l'exception de la dotation attribuée aux lauréats.

X. POLITIQUE DE CONFIDENTIALITÉ

1. Les données personnelles des participants feront l'objet d'un traitement distinct par l'Organisateur d'une part, et par l'entité du Groupe Booksy opérant dans le pays de résidence du participant d'autre part. Chacun agit en qualité de responsable de traitement indépendant pour ses activités respectives. La liste exhaustive des entités du Groupe Booksy figure à la Section II.2 des présentes Conditions Générales. Le détail des rôles et des activités de traitement est exposé ci-après :
 1. CÓDIGO DE ÉTICA, S.L.U. (Live Fashion Hair Awards)
 - Rôle lors du Concours : Organisateur du Concours.
 - Rôle quant au traitement des Données : Responsable du Traitement des Données pour le processus de candidature, la vérification de l'éligibilité, l'évaluation des soumissions, la sélection des finalistes/gagnants et l'organisation de l'événement/gala.
 - Coordonnées : Calle Iris, 2-A, 38107 El Sobradillo, Santa Cruz de Tenerife, Espagne ; courriel : info@livefashionhair.com.
 2. Booksy :
 - Rôle lors du Concours : Sponsor du Concours.
 - Rôle quant au traitement des Données : Responsable de traitement pour les finalités suivantes : (i) l'exploitation de l'image, du nom et des supports du participant à des fins marketing et promotionnelles sur les réseaux officiels de Booksy et via les relais médiatiques partenaires ; (ii) l'envoi de communications commerciales facultatives relatives aux produits et solutions du Groupe Booksy.
 - Coordonnées : adresse e-mail du Délégué à la Protection des Données - dpo@booksy.com ; adresses postales incluses à la sec. II(2) des présentes C.G.
2. Selon les modalités de participation, les catégories de données suivantes sont susceptibles d'être traitées : informations d'identification et de contact, données professionnelles, contenus soumis, image et voix capturées durant le Concours ou l'événement, ainsi que les données relatives aux échanges concernant la participation et les résultats. Les Responsables de traitement traitent les données fournies par les participants, ainsi que celles générées lors de l'évaluation des candidatures et de la désignation des lauréats.
3. Les données personnelles des Participants sont traitées sur les bases légales suivantes :
 1. ****Aux fins de l'exécution du Concours**** — Cette finalité comprend notamment la gestion des inscriptions, l'examen des candidatures, la communication avec les participants et la désignation des lauréats. ****Base légale : **** exécution du contrat (Règlement du Concours). ****Responsable de traitement : **** Live Fashion Hair Awards.
 2. ****Aux fins de promotion et de publicité**** — Cette finalité concerne la publication de l'identité, de l'image, de la voix ou des créations des participants sur les sites internet, réseaux sociaux officiels et supports de presse. ****Base légale : **** intérêt légitime. ****Responsables de traitement : **** Live Fashion Hair Awards et Booksy (agissant chacun de manière indépendante pour ses propres finalités).
 3. ****Aux fins de communications marketing**** — Cette finalité concerne l'envoi d'informations commerciales et d'offres promotionnelles relatives aux services de Booksy. ****Base légale : **** intérêt légitime (prospection commerciale entre professionnels dans le cadre de leur inscription). ****Responsable de traitement : **** Booksy.
 4. ****Aux fins légales et de conformité**** — Cette finalité concerne l'utilisation des données pour le respect des obligations légales ou pour la constatation, l'exercice ou la défense de droits en justice. ****Base légale : **** obligation légale et intérêt légitime (protection et défense des droits des Responsables de traitement). ****Responsables de traitement : ****

Live Fashion Hair Awards et Booksy (agissant chacun de manière indépendante pour ses propres finalités)..

4. Les données personnelles peuvent être transférées et traitées en dehors de l'Espace Économique Européen (qui comprend les pays membres de l'Union européenne ainsi que la Norvège, le Liechtenstein et l'Islande) et du Royaume-Uni. Ces transferts ont lieu sur la base de mécanismes de transfert licites autorisés par le RGPD. Les participants ont le droit d'obtenir des informations sur les garanties de transfert de données et leur copie.
5. Les dossiers de candidature et les données personnelles y afférentes sont rendus accessibles aux membres du jury exclusivement pour l'évaluation et la désignation des lauréats. Ces données pourront être transmises à des prestataires tiers (informatique, hébergement, communication, événementiel) agissant pour le compte des organisateurs, ainsi qu'à des conseillers professionnels ou aux autorités administratives et judiciaires compétentes. Sous réserve des autorisations consenties, certains supports (nom, image, voix) pourront être diffusés sur les canaux digitaux et médiatiques officiels de Live Fashion Hair Awards et de Booksy.
6. Les demandes relatives à la confidentialité des données doivent être adressées au responsable du traitement concerné, en fonction de l'entité qui traite les données. Pour Booksy, l'adresse électronique est dpo@booksy.com, quelle que soit l'entité du Groupe Booksy à laquelle la demande se rapporte.
7. Les participants disposent des droits de confidentialité suivants : droit d'accéder à leurs données, de rectifier leurs données, de demander la suppression de leurs données, de s'opposer au traitement des données, de restreindre le traitement de leurs données, de demander la portabilité des données, de retirer leur consentement au traitement de leurs données, si le traitement des données est basé sur un consentement. Les participants ont le droit de déposer une plainte auprès d'une autorité de protection des données compétente (pour la Pologne : PUODO ; pour la France : CNIL ; pour l'Espagne : AEPD ; pour le Royaume-Uni : ICO).
8. Aux fins du Concours, les données à caractère personnel sont conservées uniquement pendant la durée strictement nécessaire à la gestion des inscriptions, à la communication avec les candidats et à la réalisation de l'événement final. L'exploitation des supports (nom, image, créations) sur les plateformes numériques et les relais médiatiques officiels de Live Fashion Hair Awards et de Booksy s'effectue dans le respect des autorisations consenties. À l'issue du Concours, seules les données dont la conservation est légalement requise (notamment les justificatifs fiscaux et comptables pour les lauréats) font l'objet d'un archivage. Les données des participants non primés ne sont pas conservées à des fins fiscales. En matière de marketing, Booksy conserve les coordonnées nécessaires jusqu'à la demande de désabonnement du participant. Enfin, certaines informations peuvent être conservées sous forme d'archivage intermédiaire pour la durée des prescriptions légales en vigueur, afin de permettre aux Responsables de traitement de répondre à des demandes officielles ou de défendre leurs droits en cas de litige. Passés ces délais, les données sont définitivement supprimées ou anonymisées de manière sécurisée.
9. La communication de vos données personnelles est facultative, mais indispensable pour s'inscrire au Concours. À défaut de fournir les informations requises, votre participation ne pourra être validée. Le consentement marketing reste, quant à lui, strictement optionnel et n'a aucune incidence sur votre éligibilité au Concours.
10. Le processus de sélection n'inclut aucun profilage ni aucune prise de décision automatisée. Chaque dossier de candidature est soumis à l'évaluation individuelle d'un jury d'experts, garantissant ainsi un examen exclusivement humain pour la désignation des finalistes et des lauréats.

XI. LIMITATION DE RESPONSABILITÉ

1. Sous réserve des dispositions légales impératives, Booksy et Live Fashion Hair Awards déclinent toute responsabilité pour tout préjudice direct ou indirect, matériel ou immatériel, résultant de la participation au Concours ou lié à celle-ci. Cette limitation de responsabilité inclut notamment, sans que cette liste soit exhaustive : la perte de profits, la perte de chance, la perte de données ainsi que toute atteinte à la réputation ou préjudice d'image. En particulier, Booksy et Live Fashion Hair Awards ne sauraient être tenus responsables de :
 1. problèmes techniques, interruptions ou retards affectant la plateforme de soumission ou les communications ;
 2. candidatures perdues, retardataires, incomplètes ou corrompues ;
 3. l'annulation, le report, la modification ou le changement de lieu du Concours ou de la cérémonie de remise des prix, résultant d'un cas de force majeure ou de circonstances indépendantes de leur volonté ;
 4. l'intégralité des frais de transport, d'hébergement ou dépenses annexes engagés par les participants ou les finalistes dans le cadre du Concours ou de la cérémonie de remise des prix ;
2. La participation au Concours s'effectue sous la responsabilité exclusive et aux risques et périls des participants.

XII. LOI APPLICABLE ET JURIDICTION

Les présentes Conditions Générales sont régies et interprétées conformément aux lois du pays de résidence du participant. Aucune disposition des présentes Conditions Générales ne privera le participant de la protection qui lui est accordée par les dispositions impératives de la loi sur la protection des consommateurs applicable dans son pays de résidence. Tout litige découlant de ou lié au présent Concours sera soumis à la juridiction des tribunaux compétents du lieu de résidence du participant.

XIII. ACCEPTATION DES CONDITIONS GÉNÉRALES

1. L'inscription au Concours et la participation effective emportent l'acceptation pleine, entière et sans réserve des présentes Conditions Générales par le candidat. Tout refus d'adhérer à l'intégralité de ces dispositions entraînera l'exclusion automatique du participant et dégagera Booksy ainsi que Live Fashion Hair Awards de toute obligation ou responsabilité à son égard. La participation au Concours s'effectue sous la responsabilité exclusive et aux risques et périls des participants.
2. Les dispositions relatives aux droits à l'image, à la propriété intellectuelle, à la responsabilité et aux consentement de tiers survivront à la résiliation ou au retrait du Concours.